

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD – Delphine DUCERF - Jean-Marc DURY - Didier FENEON - Patrice MAILY – Valérie PILLOUX - Didier ROUX – Joëlle SAMPAIX

Procurations : Magali MATHIEU à Valérie AUPECLE

Absents :

Secrétaire de séance : Valérie AUPECLE

Date de convocation : lundi 11 octobre 2021

Date affichage : lundi 11 octobre 2021

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 17 septembre 2021, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter une délibération :

- mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022

Délibérations :

1/ Encaissement chèque Groupama :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 24 septembre dernier un chèque de Groupama de 1 199.75 euros correspondant au remboursement des sinistres sur les toitures lors de l'orage violent dans la nuit du 23 au 24 juillet 2021.

11 voix pour

2/ Encaissement chèque pour vente de la débroussailleuse :

Le Maire rappelle qu'en octobre 2018, la commune avait acheté une débroussailleuse twin cutter pour un montant de 780 € TTC qui servait peu. Une opportunité de reprise s'est présentée et la débroussailleuse a été revendue 400 euros.

11 voix pour

3/ Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022

Le Maire explique que la commune adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget principal de la commune de Saint Julien de Civry et son budget annexe CCAS, à compter du 1^{er} janvier 2022.

La commune opte pour le recours à la nomenclature abrégée.

11 Voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à mi-octobre :

L'état de paiement des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

2/ Vente Ancienne Agence Postale :

Le bornage a été effectué par la société Adage. La signature de l'acte de vente est programmée à la mi-novembre chez Maître COSTET.

3/ Chrysanthèmes :

Comme chaque année, 10 chrysanthèmes ont été commandés aux établissements Soleymieux pour 90 €, afin de fleurir le monument aux morts et différentes tombes au cimetière.

4/ Cérémonie du 11 novembre :

Elle est programmée à 11h00 au monument aux morts.

Les 2 personnes qui se sont proposées pour assurer la fonction de portes drapeaux si nécessaire sont : Jean-Marc DURY ; Patrice MAILY

5/ Bulletin municipal 2021 :

Les courriers seront envoyés aux différentes associations de la commune pour un retour des articles avant la mi-décembre 2021.

Un devis sera demandé à Neuville Impressions.

6/ Décorations de fin d'année : :

La date des décorations de fin d'année est fixée au samedi 4 décembre à 9h00.

Une nacelle avec chauffeur sera louée comme en 2020 pour la pose et dépose des guirlandes.

La commande de sapins comprendra : 3 sapins de 4 m ; 1 sapin de 3 m ; 10 de 2 m.

7/ Devis pour éclairage par Leds des deux salles de classe de l'école :

MLFC a communiqué un devis pour démonter l'installation existante et poser des pavés LED. Un autre devis sera demandé pour une mise en concurrence.

8/ Nettoyage du cimetière :

Rendez-vous devant la mairie le samedi 23 octobre à partir de 8h30. Une pause-café brioche se fera à 10h00.

9/ Dénomination des rues de la commune :

Les noms de rues et numéros d'habitations avaient été saisis sur la Base Adresse Nationale (BAN). Cette base est programmée à l'obsolescence le 31 décembre prochain.

La commune devient alors la seule source d'information officielle sur son adressage. Tous les noms de rues devront être ainsi à nouveau certifiés un par un sur la Base Nationale Locale avant la fin d'année.

Rappel : chaque habitant doit fixer son numéro de rue.

10/ Budget : passage à la M57 au 1^{er} janvier 2022 (voir délibération point no 3) :

Didier ROUX et Catherine PERCHE ont rencontré le vendredi 24 septembre dernier, Madame DARD du centre des finances publiques, conseillère aux décideurs locaux. Sur les 44 communes, seules 8 sont volontaires pour le changement au 1^{er} janvier 2022.

Il conviendra donc avant fin novembre prochain d'identifier les biens à réformer c'est à dire ceux à sortir de l'actif car n'existant plus physiquement dans le patrimoine de la commune. Inversement si d'autres existent toujours mais manquent sur la liste, il faudra les ajouter.

11/ Compte rendu du correspondant à la défense :

Le mercredi 29 septembre, Patrice MAILY, s'est rendu à Charolles pour une réunion d'information sur le rôle du correspondant à la défense, sur les enjeux et problématiques des armées.

Si besoin s'adresser à la mairie, soit à la délégation militaire départementale à Macon pour toutes questions sur l'armée ou le Service Nationale Universel.

12/ PLUI :

La procédure est lancée par la communauté de communes Le Grand Charolais depuis 2019. Elle doit se terminer l'été 2025.

Une concertation avec la population est prévue tout au long de la procédure. Une enquête publique est prévue dans chaque commune fin 2024 pour permettre aux habitants de consulter le PLUI et de rencontrer les commissaires enquêteurs en charge du dossier (les permanences seront organisées dans les communes).

Les mairies auront un rôle d'information auprès de la population :

- Les particuliers qui souhaitent soumettre une demande de constructibilité pour leur parcelle ou qui souhaitent développer un projet spécifique nécessitant une adaptation réglementaire de la zone concernée, doivent écrire au service Urbanisme du Grand Charolais. Et la demande sera traitée avant l'enquête publique.
- Jusqu'à l'approbation du PLUI en 2025, la situation reste inchangée concernant les documents d'urbanisme.

La première réunion pour les élus de la commune aura lieu avant cette fin d'année.

13/ Schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales :

Ce schéma est à la charge financière de la collectivité ayant la compétence assainissement collectif. Il permet de faire un état des lieux du réseau et doit être fait avant 2025.

14/ Assemblée générale de la Casba et de l'Amicale des Parents d'élèves :

Valérie PILLOUX s'est rendue à l'assemblée générale le lundi 11 octobre 2021. Elle en fait le compte rendu avec les points suivants :

- CASBA :

- bureau : pas de démission ; invitation à d'autres bénévoles pour rentrer dans le bureau
- Résultat : petit déficit de 2 904 € mais la situation financière globale est saine.
- Cout revient : 5.16 € par repas (5.39 et 5.33 les années précédentes)
- 63% achat matières Bio ou Circuit court
- Manif : sapins, brioches, cakes, pizzas etc.

Les enfants sont contents des repas servis par les restaurant « les petits plats de Thomas ».

- AMICALE DES PARENTS D'ELEVES :

- Trésorerie : + 9 035 euros en caisse
- Bureau : 4 démissions : invitation à d'autres bénévoles pour rentrer dans le bureau et remplacer les membres sortants
- Manif : manille ; marche des tartines etc.

15/ Fresque mosaïque à la Médiagora :

Joëlle SAMPAIX explique qu'une fresque a été réalisée lors de divers ateliers organisés par la Médiagora. Et elle demande si cette œuvre pourrait être installée dans la cour du site multiservice. Accord de tous.

16/ Toilettes Place Bernard Thévenet :

Des élus se sont rendus à Gleizé (Rhône) le jeudi 15 juillet pour voir un fabricant de toilettes.

Le maire rappelle les aides attribuées à ce projet « 2^{ème} phase des travaux d'aménagement du bourg » :

- DETR : 7 156 € (caduque en juillet 2023)
- FAIR : 3 578 €.

Après discussions et échanges sur d'autres endroits possibles d'installation, il est retenu que les toilettes resteront au même endroit qu'actuellement.

17/ Terrain de foot dans le bourg :

Le maire explique qu'une demande de CU (b) pourrait être faite pour ce terrain. Après réflexion, le conseil municipal décide de reporter la demande.

18/ Programme National Ponts :

La commune s'est inscrite au Programme National Ponts (soutenu par la Communauté de Communes) pour le recensement et l'évaluation des ouvrages. Cet inventaire des ouvrages sensibles aura lieu entre octobre 2021 et janvier 2022. L'état des abords devra être nettoyé de sa végétation avant la visite du bureau d'études.

19/ Devis broyeur accotement :

Serge BERTILLOT donne connaissance de devis pour la réparation du broyeur actuel et pour l'achat d'un broyeur neuf avec reprise de l'ancien.

Réparation : plus de 2 500 € de frais.

Neuf : 8 000 euros hors taxe ; reprise de l'ancien : 1 300 euros

Le conseil donne son accord pour changer le broyeur au printemps.

20/ Ménage des bâtiments communaux (école, mairie, médiagora) :

Evelyne MARTINIÈRE prend sa retraite à compter du 31 janvier 2022.

La Mairie va mettre une annonce en novembre pour recruter une nouvelle personne pour le ménage : une dizaine d'heure par semaine.

Questions diverses :

1/ Festival du cirque :

Il est rappelé le festival qui se déroule du vendredi 15 octobre au dimanche 17 octobre au soir.

2/ Nouveau site de la communauté de communes Le Grand Charolais :

Il est accessible depuis le lien : www.legrandcharolais.fr

3/ Installation Conteneur Relais

La communauté de communes demande si la commune est favorable à la mise en place sur son territoire d'une colonne Relais (vêtements, chaussures, sacs à mains) au Point d'Apport Volontaire. Le conseil municipal donne son accord.

4/ Leader : aide de l'Europe pour le site multiservice :

Après relance des services du Pays Charolais, il a été répondu que l'aide de 32 000 € sera peut-être versée courant 2022 après exploitation du dossier.

5/ Remplacement Agence Postale :

Le conseil donne son accord pour adhérer au PIMMS qui pourra fournir du personnel formé pour remplacer l'agent postal pendant ses congés annuels.

6/ Reprise du tarot :

Le conseil donne son accord pour mettre à disposition la salle de la Mairie lors des séances de tarot le 1^{er} vendredi de chaque mois jusqu'en avril 2022.

La séance ordinaire du vendredi 15 octobre 2021 est levée à 00 H 20.

Prochaine réunion de Conseil Municipal à la salle de la Mairie:

Vendredi 12 novembre 2021 à 20h30

Vendredi 10 décembre 2021 à 20h30

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Valérie AUPECLE

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY

Didier FENEON

Magali MATHIEU

Joëlle SAMPAIX

Procuration : Magali MATHIEU à Valérie AUPECLE